

STAGES MULTISPORTS ÉTÉ BEAUVALLON 2026

Judoka ou non,
nous accueillons
votre enfant pour
1, 2 ou 3
semaines !

Rejoignez-nous du lundi 06 au vendredi 24 juillet 2026 !



Enfants nés de 2021 à
2013.

Du lundi au vendredi.
De 8h à 17h30 - Foyer Rural de
Saint Andéol-le-Château



Judo : initiation et
perfectionnement

Sports collectifs : football,
tchoukball, kinball, baseball

Consoles vidéo et
jeux de société : PS4,
Wii, Uno, Dobble,
etc...



Fléchettes
électroniques
tir à l'arc

Grands
jeux d'ambiance :
olympiades, kermesse



Natation
(groupes selon
niveaux)

Jeux de raquettes :
ping-pong,
badminton

Récompenses
pour tous !

Babyfoot,
billard,
pétanque,
mölky

Stages encadrés par : **Grégory LAVEAU**

Ceinture noire et professeur de judo diplômé à Saint Andéol-le-
Château et Villette d'Anthon.

Sylvain COURT

Ceinture noire et professeur de judo diplômé à Givors.

INFORMATIONS UTILES

Dates des stages

Stage 1 : du lundi 06 au vendredi 10 juillet.

Stage 2 : du **MERCREDI** 15 au vendredi 17 juillet.

Stage 3 : du lundi 20 au vendredi 24 juillet.

Pour s'inscrire :

Par formulaire Google (copiez le lien dans votre navigateur ou scannez le QR code) :

<https://urlz.fr/qjHp>



Tarif : 30
euros pour la
journée

Pour tous renseignements complémentaires

Grégory LAVEAU / 06 82 85 84 66 / g.laveau@gmail.com

Sylvain COURT / 06 73 92 10 55 / sylv1.court@sfr.fr

Cours de judo de 10h à 11h30 au foyer rural de
St Andéol (samedi)

**Attention : le repas et le goûter sont
compris dans le prix, vous n'avez rien à fournir**

Déroulement du stage

Accueil des enfants : 8h et 9h.

Activités du matin : 9h et 12h.

Repas au centre.

Activités de l'après-midi, grands jeux.

Goûter à 16h30.

Arrivée des parents de 17h à 17h30.

Les enfants seront répartis dans les groupes
en fonction de leur âge.

**Tarifs comprenant les activités, les
repas et la bonne humeur !**

MODALITÉS D'INSCRIPTION

1 - Inscrivez vos enfants en ligne

en cliquant sur **ce lien** ou en scannant le
QR code ci-dessus. (vous recevrez
un mail de confirmation)

En cas d'annulation tardive, le
remboursement dépendra d'une part des
pièces justificatives fournies, d'autre part des
frais déjà engagés par l'association.

Possibilité d'obtenir une attestation de
présence ou de paiement pour les comités
d'entreprise.

2 - Apportez le règlement au foyer rural un

samedi matin entre le 23 mai et le 20 juin (10h/
11h30) ainsi que les attestations d'assurance
(responsabilité civile ET individuelle-accident).

Possibilité de régler en 2 fois : une partie encaissée de
suite, l'autre juste avant le début des stages. Possibilité de
payer jusqu'à la moitié du règlement en chèques vacances
ANCV non dématérialisés.

Si le formulaire est désactivé, c'est que quelques jours sont pleins mais il reste sûrement des
places sur certains jours. Envoyez un SMS à Grégory au 06 82 85 84 66 pour inscrire votre enfant sur les
jours encore disponibles.